

Maître de l'Égalité des Chances et des Territoires (MECT)

Type d'emploi : poste ouvert à tous les professeurs des écoles titulaires justifiant d'une ancienneté générale de service de 5 ans et d'une expérience de 2 ans en cycle 3. Ces conditions sont appréciées au 31.08.2026.

Lieu d'exercice : un poste à l'école Auber - Nice 6 – un poste à l'école Moulin à Breil - Menton et un poste à l'école Madeleine supérieure – Nice 5

Date de prise de fonction : rentrée scolaire 2026

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif pour les agents inscrits au vivier et obtenant un poste à l'issue du mouvement informatisé.

Postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé : nomination à titre définitif

Postes se libérant après le mouvement : nomination à titre provisoire sans priorité ou bonification au mouvement suivant.

Conditions de rémunération : poste ouvrant droit à l'ISAE

Organisation du temps de travail : l'organisation de l'emploi du temps est déterminée par l'IEN et le chef d'établissement du RECT. Ils sont garants des modalités d'exercice du MECT dans les écoles identifiées et le collège de secteur.

Description des missions : Le MECT intervient en cycle 3 dans les écoles identifiées et le collège de secteur pour renforcer et approfondir les enseignements fondamentaux : français : activités écrites, lecture, fluence, étude de la langue ; mathématiques : calcul mental, numération, résolution de problèmes. Le MECT peut intervenir en classe entière ou avec des effectifs réduits en CM1, CM2 et 6^{ème}.

Il travaille en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques des écoles et du collège afin d'articuler les besoins avec les objectifs et les actions. Ensemble, ils s'appuient sur les résultats des différentes évaluations nationales pour définir les priorités, en lien avec l'IEN de la circonscription, les IEN mission et les IA-IPR disciplinaires. Ses actions s'inscrivent dans le cadre du Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux.

Le MECT participe au conseil école-collège notamment pour effectuer le suivi des PPRE passerelle entre la classe de CM2 et de 6^e. Il peut participer aux instances du conseil de cycle 3 et au conseil pédagogique.

Connaissances requises :

- Posséder une connaissance approfondie des apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire,
- Connaître les démarches pédagogiques et les processus d'apprentissage qui s'y réfèrent,
- Être en capacité d'analyser les résultats des évaluations (CM1, 6^{ème})
- Être en capacité de repérer la difficulté scolaire et proposer les remédiations adaptées (méthodes pédagogiques, pratiques de différenciation pédagogiques)

Compétences attendues :

- Avoir le sens de la communication et être apte à une écoute attentive,
- Etre capable de travailler en équipe,
- Innover dans les modalités d'accompagnement, voire de co-intervention si besoin,
- Posséder des capacités d'organisation et de rigueur dans la programmation pédagogique définie,
- Concevoir et formaliser un continuum d'évaluation du CM1 à la 6^{ème},
- Avoir une attitude réflexive sur ses pratiques pour les faire évoluer.

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : l'IEN de l'école de rattachement

Procédure candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes et simultanément à la DIPE appelcandidature1degre06@ac-nice.fr avant la date indiquée sur la fiche de candidature.